

Coopération SFG avec les services de sauvetage des villes de Berne, Bâle et Zurich

Hans-Peter Altermatt, chef des opérations sanitaires du Service de sauvetage de Bâle-Ville, Hebelstr. 51, 4003 Bâle,

hanspeter.altermatt@sid.bs.ch

Dr méd. Stefan Müller, médecin-chef Protection & Sauvetage Zurich, Neumühlequai 40, 8035 Zurich, stefan.mueller@zuerich.ch

Colonel Peter Salzgeber, commandant de la police sanitaire de la ville de Berne, Nägeligasse 2, 3000 Berne 7, peter.salzgeber@bern.ch

Mots-clés: conduite des opérations sanitaires en cas d'accident majeur (SFG), Services de sauvetage des villes (SSV) de Berne, Bâle et Zurich, accident majeur, cours SFG

La gestion d'un accident majeur peut très rapidement épuiser les ressources des organisations de sauvetage actives dans le domaine sanitaire. D'où la nécessité d'une collaboration suprarégionale, voire intercantonale. Afin qu'une telle collaboration soit couronnée de succès le cas échéant, des mesures préparatoires sont indispensables. L'harmonisation des structures organisationnelles ainsi que des procédures dans la zone sinistrée revêt dès lors une importance décisive. C'est notamment en raison de ce constat que les SSV ont dès le début salué l'offre de cours SFG tout en participant activement à la préparation ainsi qu'à l'exécution des modules A et B. Et aujourd'hui, les SSV soutiennent toujours les objectifs poursuivis à travers ces cours.

Introduction

Les préparatifs entrepris dans la perspective de la maîtrise d'un événement ou d'un accident majeur avec un afflux massif de blessés font partie du cahier des charges de chaque service de sauvetage. La probabilité de survenue variant en fonction de la disposition, de la zone d'intervention ainsi que des spécificités régionales, les préparatifs en subissent également les effets. Un événement survenant ex abrupto doit ainsi être maîtrisé le plus rapidement possible selon un ordre bien précis. La phase organisationnelle intervenant sur les lieux du sinistre, souvent désignée comme une étape chaotique, détermine à cet égard la suite de toutes les opérations. Dans sa première phase,

un événement survenant sans prévenir est toujours chaotique. Les organisations à feux bleus ne sont ainsi pas jugées sur la survenue ou non d'une telle phase mais sur le temps mis pour la transformer en une phase de gestion ordonnée, organisée et bien structurée.

Selon la taille de l'événement, les ressources des services de sauvetage compétents sont épuisées plus ou moins vite, ce d'autant plus qu'ils doivent continuer d'assurer les affaires courantes. Or, afin que les moyens envoyés en renfort puissent être efficaces et engagés rapidement, il est nécessaire d'entreprendre un certain nombre de préparatifs. La définition claire des structures organisationnelles et des procédures à appliquer en fait aussi partie. L'expression «connaître les responsables et leurs compétences en cas de crise» prend ici toute son importance.

Les hôpitaux ainsi que les services de sauvetage sont organisés au niveau cantonal. Les réglementations pour une collaboration intercantonale n'existent pour l'heure que sous forme d'ébauches. C'est pourquoi les responsables politiques des villes-hôtes de Bâle, Berne et Zurich ont, dans le cadre des préparatifs de l'EURO 08, conclu pour la première fois une convention pour la collaboration en matière de sauvetage entre les organes professionnels que sont Sauvetage Bâle-Ville, Protection & Sauvetage Zurich, Police sanitaire et Corps des sapeurs-pompiers professionnels de la ville de Berne. Valable pour toute la durée de l'EURO 08, cette convention s'appuyait essentiellement sur des engagements contraignants pris par les signataires relativement à la portée et au financement de l'aide réci-

proque ainsi qu'aux responsabilités s'y rapportant. Il est souhaitable que cette convention serve de fondement à une réglementation suprarégionale et non limitée dans le temps de la collaboration.

Motivation des Services de sauvetage des villes à collaborer avec SFG

Au cours des années écoulées, les trois villes concernées ont été touchées par des accidents majeurs de portée variable. Et bien que leurs ressources sanitaires aient à chaque fois suffi pour maîtriser la situation, une aide extérieure eût été nécessaire si l'événement avait été encore plus grave ou duré plus longtemps. Les analyses de risques ainsi que les études prospectives portant sur les menaces futures auxquelles il faut s'attendre tablent sur une augmentation du nombre d'accidents majeurs (notamment en raison de la multiplication des catastrophes naturelles). Dès lors, outre leur collaboration avec les organisations à feux bleus, les services de sauvetage doivent aussi bien préparer la collaboration suprarégionale dans leur propre zone d'intervention tout en l'entraînant et en la mettant à l'épreuve lors d'exercices appropriés.

Les bases nécessaires à une collaboration intercantonale à l'échelon opérationnel se traduisent par une terminologie et une structure organisationnelle communes sur les lieux du sinistre, par des processus de travail harmonisés ainsi que par une bonne connaissance des moyens et des possibilités ressortissant aux propres forces et à celles des partenaires.

Pour obtenir une telle harmonisation, il est indispensable de mettre en place

une plateforme commune de formation et de perfectionnement. Jusqu'à la fondation de la SFG, aucun cours correspondant n'existait en Suisse allemande. De plus, les cours qui étaient proposés à ce sujet en Allemagne ou en Autriche n'étaient que partiellement satisfaisants, surtout parce que les spécificités de la Suisse ne pouvaient pas y être prises en compte.

Aux yeux des représentants des SSV, il était clair que les exigences et les besoins de leurs organisations devaient être pris en considération pour l'aménagement et l'exécution des cours SFG. Le Service sanitaire coordonné (SSC) partageant cet avis, il posa la première pierre pour l'aménagement de modules de formation axés sur la pratique et conformes aux besoins. Ensuite, via l'intégration dans le programme de cours des «Directives concernant l'organisation des services sanitaires en cas d'accident majeur ou de catastrophe», publiées par l'Interassociation de Sauvetage (IAS), une nouvelle pierre importante a pu être posée pour l'élaboration de structures et processus communs.

Collaboration d'intervenants SSV dans les modules A et B des cours SFG

Le transfert des expériences acquises lors d'événements passés et/ou de la préparation en vue d'éventuels incidents futurs dans les différents modules de cours est un autre élément important. C'est ainsi que l'événement «accident ferroviaire d'Oerlikon» est par exemple utilisé comme «instrument d'exercice» dans l'atelier «organisation de la place sinistrée». En marge de la préparation des activités sur la place sinistrée, les participants apportent leurs propres expériences et opinions.

Les pré-requis divergents sur le plan du personnel et du matériel ainsi que les diverses structures et procédures appliquées sont harmonisées au mieux. L'élaboration de check-listes selon un «fil rouge» commun constitue une base permettant aux participants d'intégrer les particularités de leur champ de compétence et de les prendre en compte de manière pertinente.

La formation est clôturée par un exercice opérationnel de plusieurs heures. Les participants peuvent approfondir leur savoir dans diverses fonctions et vérifier la pertinence des check-listes élaborées. La devise de l'exercice «Du chaos à l'ordre» démontre clairement que l'accent est mis sur la gestion de l'événement durant les 90 premières minutes. Un accent tout particulier y est mis sur les thématiques de la médecine (fonctions de médecin chef des secours, médecin de triage, médecin traitant) ainsi que de l'organisation de la place sinistrée (ambulancier chef des secours et autres), notamment sous l'aspect de la communication.

La préparation et l'exécution de tels exercices d'intervention sont liées à une importante charge de travail. Pour que le scénario soit réaliste, il est indispensable que toutes les organisations à feux bleus soient présentes sur place et intégrées à l'exercice. Les SSV sont d'avis que de tels exercices sont absolument nécessaires et se sont déclarés prêts, dès le début des stages de formation SFG, à en assumer l'organisation.

Lors de l'aménagement des exercices, certaines bases ont été posées sous la forme d'événements déjà maîtrisés par le passé (effondrement d'une maison après une explosion) ou futurs (mouve-

ment de panique dans un stade). Les expériences faites par les participants étant régulièrement intégrées aux exercices, l'effet éducatif obtenu est durable. Afin que la charge de travail supportée par les SSV reste raisonnable, l'organisation change tous les trois ans. Après Berne et Zurich, c'est ainsi Bâle qui sera responsable de l'organisation de l'exercice d'intervention dès 2010. Pour l'heure, nous ne savons en revanche pas encore quelle organisation va en reprendre les rênes dès 2013. Les SSV se sont cependant mis d'accord pour continuer à soutenir activement les modules A et B.

Souhaits et suggestions des SSV pour l'avenir

Les cours SFG répondent clairement à un besoin. Les expériences faites jusqu'à ce jour sont toutes positives et l'intérêt pour les cours est toujours aussi marqué, ce que démontre d'ailleurs l'actuelle liste d'attente pour les participants. La direction des cours SFG doit veiller à ce que l'attention nécessaire soit accordée au profil des exigences pour les participants. A travers l'obligation de plancher sur le programme d'introduction disponible sur le site SFG avant le cours, une étape importante a été franchie afin de garantir un niveau de savoir égal dès le début du cours.

L'offre existante en matière de cours de base doit certainement être maintenue. Aux yeux des SSV, il est toutefois indispensable de fixer des critères de sélection clairs. On évite ainsi qu'une multitude de médecins chefs des secours et d'ambulanciers chefs des secours soient diplômés alors même qu'il n'est pas sûr qu'il en faille autant. Il faudrait dès lors examiner la possibilité de faire transiter les inscriptions via des orga-

nes cantonaux centralisés, afin que ces derniers aient une vue d'ensemble des fonctionnaires instruits dans leurs domaines d'influence.

La mise en place de cours de perfectionnement pour le renouvellement de la certification n'en est pour l'heure qu'aux prémices. Dans ce cas aussi, il y a lieu d'établir des dispositions très claires en matière d'admission. A cet égard, les SSV lancent les pistes de discussion suivantes:

- Les participations aux cours proposés au niveau suisse par la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers (CSSP) à l'intention des responsables opérationnels lors d'accidents majeurs sont imputées à l'obligation de perfectionnement.
- Les activités comme éducateur spécialisé ou responsable d'exercice pour les modules A et B sont imputées à l'obligation de perfectionnement.
- Les médecins chefs des secours et les ambulanciers chefs des secours diplômés peuvent (avec imputation à l'obligation de perfectionnement) participer à l'exercice d'intervention prévu dans le cadre du module B, ou à un autre exercice d'intervention succédant immédiatement au module B.

Remarques finales et récapitulation

Les SSV ont, notamment en raison des expériences faites lors de la gestion d'événements majeurs, soutenu l'idée des cours SFG dès le début et veulent le faire à l'avenir également. Grâce à ces cours, il est possible d'échanger des expériences et, tout en tenant compte des spécificités régionales, de faire un premier pas important en direction d'une harmonisation urgemment

nécessaire des structures organisationnelles et processus à l'échelon national. Et c'est précisément sur ces fondations qu'il faut à présent poursuivre les travaux. D'intenses efforts sont encore nécessaires, notamment dans le domaine du perfectionnement ainsi que du renouvellement de la certification. Les SSV continuent à soutenir les objectifs poursuivis par les cours SFG ainsi qu'à contribuer à leur aménagement. A leurs yeux, il est toutefois absolument indispensable que tous les services de sauvetage en fassent de même et participent activement à la préparation ainsi qu'à l'exécution des cours et rendent ainsi possible l'échange souhaité et nécessaire d'informations et d'expériences.

Traduction: Jérôme Benoit ■